



Marseille, le

22 MARS 2022

Mesdames et messieurs les maires,

L'incendie du 16 août dernier dans le massif des Maures nous rappelle qu'à l'éclosion d'un feu de forêt, le maire est en première ligne. En charge de la mise en sécurité des personnes et des biens, il prépare la commune à faire face à cette catastrophe et dirige les opérations de gestion de la crise en lien avec les forces de lutte.

Les opérations préventives réalisées en amont et tout au long de l'année en matière d'information, de débroussaillage et d'aménagement sont autant de mesures qui permettent d'assurer cette préparation et contribuent à la sécurité des résidents, des touristes et à la protection des massifs et de la biodiversité.

Conscients de l'enjeu majeur que représentent les feux de forêt pour notre région, nous avons le plaisir de partager avec vous ce guide : « Le maire au cœur de la prévention et de la lutte opérationnelle contre les incendies de forêt », issu de formations réalisées en mars 2021. Nous saluons la participation active de 120 d'entre vous à ces sessions.

Co-réalisé par la Région et le réseau des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du projet européen Med-STAR (Programme franco-italien Marittimo, mis en œuvre, pour notre territoire, dans le Var et les Alpes maritimes), cet outil pratique propose d'accompagner les maires dans la mise en œuvre des mesures relatives à la prise en compte du risque feu de forêt, de la planification à la gestion de crise.

Dans cette nouvelle étape de la Guerre du feu, la Région et les Communes forestières s'engagent à vos côtés pour construire un territoire plus résilient.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et messieurs les maires, l'expression de nos salutations distinguées.

Renaud MUSELIER
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France

Jean BACCI
Président de l'Union régionale
des Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

P.J. : Guide pratique.